Envoyé en préfecture le 02/01/2025
Reçu en préfecture le 02/01/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20241126-2024CS73REC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PNRL
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Membres syndicaux titulaires en exercice :	**101**
Nombre de votes :	**71**

Date de la convocation 20 novembre 2024
Présidente Dominique SANTONI
Secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à seize heures, les Membres du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon, dûment convoqués par lettre du vingt novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de Mme Dominique SANTONI à la Maison du Parc du Luberon.

COMITE SYNDICAL, ETAIENT PRESENTS :

Communes	Membres titulaires		Membres suppléants	
ANSOUIS	M. CAVALIER	☒	D. VERKIN	☐
APT	G. LETTERON	☒	E. NDIOUR	☐
AUBENAS	R. PETIET	☐	M. PASCAL	☐
AURIBEAU	V. DEMEYERE	☐	R. CICERO	☐
B. JOURDANS	M. BESTAGNO	☒	B. VINCENT	☐
BASTIDONNE	J. DECUIGNIERES	☒	V. MARTIN	☐
BEAUMETTES	J. MACHEFER	☒	E. PAGUET	☐
BEAUMONT	G. PINGUET	☒	X. ROUMANIE	☐
BONNIEUX	P. RAGOT	☐	C. CHEVALIER	☒
BRILLANNE	S. CAIRE	☐	C. RENARD	☐
BUOUX	L. MORARD	☐	R. LANDIER	☐
CABRIERES D'AIGUES	P. PEYTHIEUX	☒	G. JEAN	☐
CABRIERES D'AVIGNON	D. CRESP	☒	S. POURCEL	☐
CADENET	M. JAUBERT	☒	V. BOISGARD	☐
CASENEUVE	H. BLEUZEN	☐		☐
CAVAILLON	P. COURTECUISSE	☒	JP. RIVET	☐
CERESTE	P. FRIMAS	☒	D. ROQUES	☐
CHEVAL BLANC	S. TROUSSE	☐	MT. NEMROD	☐
CORBIERES	JL. MIOLA	☐	M. LE GENDRE	☐
CUCURON	P. ANGELETTI	☐	T. BENOIT	☐
DAUPHIN	T. RICHARME	☐	C. DENIS	☐
FORCALQUIER	E. LUTHRINGER	☐	M. DALMASSO	☐
GARGAS	L. GARCIA	☐	C. MIETZKER	☐
GORDES	R. KITAEFF	☒	R. FERRARI	☐
GOULT	M.CHABAUD	☒	JC. DONGUY	☐
GRAMBOIS	A. FERETTI	☒	G. MAZEL	☐
JOUCAS	A. POZZO	☒	O. LAUBRON	☐
LACOSTE	A. MORETTI	☐	M. PAQUIN	☒
LAGARDE	S. FOUVET	☐	B. BONNET	☐
LAGNES	V. MILESI	☐	J. GRANGIER	☐
LAURIS	S. VANNEYRE	☒	T. DERNIS	☐
LIMANS	C. MOSTEIRO	☐	J. CHAUD	☐
LIOUX	T. GARCIN	☐	G. CLOP	☐
LOURMARIN	JP. PETTAVINO	☐	A. LE BARON	☐
LURS	K. MASSE	☐	J. LADET	☐
MANOSQUE	V. PEISSON	☒	I. EL OUADGHIRI	☐
MAUBEC	JF. DUBOIS	☐	JL. BOQUIS	☐
MENERBES	P. MERLE	☐	E. ARIAS	☐
MERINDOL	M. SUEUR	☒	S. KERMARREC	☐
MIRABEAU	L. DE LUZE	☐	B. LABBAYE	☐
MONTFURON	S. D'APUZZO	☐	G. GUILLOT	☐
MONTJUSTIN	J. PELLEGRIN	☐	M.GUIBERT	☐

Communes	Membres titulaires		Membres suppléants	
MURS	C. NOLLET	☐	ME. PETIT DE LA RODIERE	☐
NIOZELLES	J. PENSA	☒	M. LAGRANGE	☐
OPPEDE	JP. GERAULT	☐	Y. POBES	☐
OPPEDETTE	G. BALLIN	☐	F. MORSEL	☐
PERTUIS	V. BARDISA	☐	V. LEGRAND	☐
PEYPIN D'AIGUES	A. SCARDAMAGLIA	☒	S. RAKOWITZ	☐
PIERRERUE	K. ROLANDO	☐	A. GUERRINI	☐
PIERREVERT	B. BRIFFAULT	☐	JP. FONTANA	☐
PUGET	A. HELL	☐	A. JEAN	☐
PUYVERT	Y. PRIMO	☐	C. MOUREY	☐
REILLANNE	M. ANDLAUER	☐	F. GERVAIS-BRIAND	☐
REVEST DES B	M. GASQUET	☐	J. MONTA	☐
ROBION	M. NOUVEAU	☐	A. LARGERON	☐
ROUSSILLON	M. MALIVEL	☐	L. TRIBOLLET	☒
RUSTREL	AM. LOISON	☐	G. PEY	☒
SAIGNON	F. DUPOUX	☐	C. SLEK	☐
SAINTE-TULLE	G. FAUCOUNNEAU	☐	R. CERCIELLO	☐
SANNES	P. COPETE	☐	B. BARNOUIN	☐
SIGONCE	M. BOTTERO	☒	J. BELZUNCE	☐
SIVERGUES	D. PESSEMESSE-HOLDOWICZ	☐	S. STEINLE	☒
ST MAIME	D. CHAMPOURLIER	☐	N. DE CLERCQ	☐
ST MARTIN BRASQUE	P. VARAIRE	☐	J RICHAUD	☐
ST MARTIN CASTILLON	C. CARBONNEL	☒	L. BERTEL	☐
ST MARTIN EAUX	ME. CHRISOSTOME	☐	R. POCHET	☐
ST MICHEL L'OBS.	B. TERRASSON	☒	P. RIERA	☐
ST PANTALEON	L. MILLE	☐	A. GARRETA	☒
ST SATURNIN	G. LANDRIEU	☒	M. AUGIER	☐
TAILLADES	B. LOISEL MONTAGNE	☐	JL. DELPIANO	☐
TOUR D'AIGUES	G. GERMAIN	☒	M. DOMEIZEL	☐
VACHERES	S. ILOVAISKY-CANO	☐	J. REYNIER	☐
VIENS	V. DARGERY	☒	I. HOANG	☐
VILLARS	P. EVEN	☒	M. VANEL	☐
VILLELAURE	R. ROUZET	☐	C. BERTON	☐
VILLEMUS	P. POURCIN	☐	F. BERNINI	☐
VILLENEUVE	R. GIRAUD	☒	I. FILHOL	☐
VOLX	C. GAY	☐	P. DAUMAS	☐

Envoyé en préfecture le 02/01/2025
Reçu en préfecture le 02/01/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20241126-2024CS73REC-DE

COMITE SYNDICAL, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
V. DEMEYERE (Auribeau)	☒	G. LETTERON (Apt)	M. BETOUL-ANDLAUER (Reillanne)	☒	V. PEISSON (Manosque)
R. PETIET (Aubenas les Alpes)	☒	P. FRIMAS (Céreste)	C. NOLLET (Murs)	☒	P. PEYTHIEUX (Cabrières d'Aigues)
H. BLEUZEN (Caseneuve)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)	Jean-Pierre GERAULT (Oppède)	☒	P. COURTECUISSE (Cavaillon)
S. TROUSSE (Cheval-Blanc))	☒	M. CAVALIER (Ansouis)	M. GASQUET (Revest des Brousses)	☒	B. TERRASSON (St Michel l'Observatoire)
S. CAIRE (Brillanne)	☒	V. DARGERY (Viens)	F. DUPOUX (Saignon)	☒	P. EVEN (Villars)
V. MILESI (Lagnes)	☒	P. COURTECUISSE (Cavaillon)	D. CHAMPOURLIER (St Maime)	☒	V. PEISSON (Manosque)
C. MOSTEIRO (Limans)	☒	L. TRIBOLLET (Roussillon)	S. ILOVAISKY-CANO (Vachères)	☒	L. TRIBOLLET (Roussillon)
JP. PETTAVINO (Lourmarin)	☒	M. JAUBERT (Cadenet)	P. VARAIRE (St Martin de la Brasque)	☒	P. PEYTHIEUX (Cabrières d'Aigues)
K. MASSE (Lurs)	☒	M. BOTTERO (Sigonce)	R. ROUZET (Villelaure)	☒	G. PINGUET (Beaumont de Pertuis)
P. MERLE (Ménerbes)	☒	D. CRESP (Cabrières d'Avignon)	P. POURCIN (Villemus)	☒	M. CAVALIER (Ansouis)
L. DE LUZE (Mirabeau)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)	C. GAY (Volx)	☒	B. TERRASSON (St Michel l'Observatoire)

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Elisabeth AMOROS	☒	Christian MOUNIER	☐
Suzanne BOUCHET	☐	Marielle FABRE	☐
Florelle NOUGUIER	☐	Nicolas HUMBERT	☐
Dominique SANTONI	☒	Patrick MERLE	☐
Jean-François LOVISOLO	☐	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS	☐
Noëlle TRINQUIER	☒	Myriam SILEM	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Suzanne BOUCHET	☒	Elisabeth AMOROS		☐	
Jean-François LOVISOLO	☒	Noëlle TRINQUIER		☐	

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Marion MAGNAN	☐	Michel DALMASSO	☐
Laurie SARDELLA	☐	Jacques BRES	☐
Elisabeth JACQUES	☐	Camille GALTIER	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
	☐			☐	

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Christophe MADROLLE	☐	Jean-Pierre SERRUS	☐
Jacqueline BOUYAC	☐	Anne CLAUDIUS-PETIT	☐
Georges BOTELLA	☐	Bénédicte MARTIN	☐
Jean-Pierre RICHARD	☒	Ludovic PERNEY	☐
Jean AILLAUD	☒	Claire ARAGONES	☒
Solange PONCHON	☐	Georges CRISTIANI	☐
Cyril JUGLARET	☐	Sylvaine DI CARO	☐
Christian GIRARD	☐	Thierry D'AIGREMONT	☐
Valérie DELPECH	☐	Bénédicte AUZANOT	☐

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Jacqueline BOUYAC	☒	Jean AILLAUD		☐	
Solange PONCHON	☒	Jean AILLAUD		☐	

Envoyé en préfecture le 02/01/2025
Reçu en préfecture le 02/01/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20241126-2024CS73REC-DE

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION, POUVOIRS :

EPCI	Membres titulaires		Membres suppléants	
CCPAL	Frédéric SACCO	☒	Christian BELLOT	☐
COTELUB	Catherine SERRA	☐	Jean-Marc BRABANT	☐
DLVA	Gilles MEGIS	☐	Jérôme DUBOIS	☐
CCPFML	Christian CHIAPELLA	☒	Nadine CURNIER	☐
LMV	Jean-Philippe RIVET	☐	Claire ARAGONES	☐
EPCI INVITES (sans voix délibérative)				
HPPB	Jacques DEPIEDS	☐		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Martine VASSAL	☐		

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
C. SERRA (CotéLub)	☒	F. SACCO (CCPAL)		☐	
JP RIVET (LMV)	☒	F. SACCO (CCPAL)		☐	
	☐			☐	
	☐			☐	

ORGANISMES ASSOCIES (sans voix délibérante)		
Président honoraire	Jean-Louis JOSEPH	☐
Conseil Economique et social	Georgia LAMBERTIN	☐
Chambre d'agriculture Vaucluse	Joël BOUSCARLE	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Sandrine FAUCOU	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Gilbert GOLETTO	☐
Chambre de commerce Vaucluse	Xavier MATHIEU	☐
Chambre de commerce Alpes de Haute Provence	Henri DAMIA	☐
Chambre des métiers Vaucluse	Didier GARCIA	☐
Conseil scientifique	Thierry TATONI	☐
SM d'Aménagement et de Valorisation Forestière 84		☐
SM d'Aménagement de la Vallée de la Durance		☐

INVITES		
SOUS-PREFECTURE APT	Christine HACQUES	☐
SOUS PREFECTURE FORCALQUIER	Marie-Paule DEMIGUEL	☐
DREAL PACA	François-Xavier GAUCI	☐
	Sylvain RIVET	☐
TRESOR PUBLIC	Céline VENTURI	☐
CONSEIL REGIONAL	Céline HAYOT	☐
	Jeanne BENIHYA-VERDE	☒
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE	Carole TOUTAIN	☐
	Lionel MARTIN	☐
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Patrick MATHIEU	☐
		☐

OBJET DE LA DELIBERATION : modification du règlement des marchés (Annexe 4)

REFERENCE – NUMERO : N° 2024CS73

DOCUMENT(S) ANNEXE(S) : Annexe 4

RESULTAT DU VOTE : Adoption à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 02/01/2025
Reçu en préfecture le 02/01/2025
Publié le
ID : 084-258402346-20241126-2024CS73REC-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération du 1er décembre 2015 portants approbation des modifications du règlement interne des marchés publics de 2012 ;
Considérant qu'une évolution des besoins internes et des procédures de la commande publique rendent nécessaire la modification du règlement interne, notamment l'augmentation du seuil «MAPA Consultation obligatoire » de 15 000 € à 25 000 €,

Considérant qu'au-delà de ces modifications il convient de réformer la procédure interne et de l'adapter aux évolutions législatives et réglementaires actuelles ;
Considérant qu'au vu de ce constat, un nouveau règlement interne de la commande publique a été rédigé et abrogera l'ancien ;
Considérant que le règlement interne de la commande publique est divisé en cinq parties et traite notamment des questions suivantes :

- le rappel du cadre général de la commande publique, les principes de la commande publique (liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des procédures, transparence des procédures), la nécessité de tendre vers un achat public durable avec la présentation des différentes lois ;
- la description des modalités de passation des contrats publics ; il est rappelé notamment l'importance de bien définir les besoins, les grandes étapes d'un marché public et la détermination des procédures applicables ; les règles de dématérialisation et le rappel du Profil Acheteur,
- les procédures de passation en interne : organisation et marche à suivre pour tous les MAPA seuil par seuil ;

Considérant que des annexes ont été élaborées qui pourront être adaptées si besoin :

- la fiche de validation de lancement d'un marché public : appelée fiche navette, elle permet de rendre plus efficiente la préparation des marchés publics à lancer et sera utilisée obligatoirement pour tout projet de marché public à compter du seuil de mise en concurrence dudit règlement ;
- la fiche de validation des avenants : afin d'être certain de la validation juridique et financière des avenants en cours de passation une fiche navette est créée sur le même modèle que pour le lancement des marchés publics ;
- le guide interne des marchés publics appelée « Règlement » et son schéma d'une procédure d'achat présentant la répartition des rôles dans le processus d'achat et l'exécution des marchés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide

D'ABROGER la délibération du 1er décembre 2015 adoptant les modifications du règlement interne des marchés publics de 2012.

D'ADOPTER le nouveau règlement interne de la commande publique annexé et notamment le schéma d'une procédure d'achat présentant la répartition des rôles dans le processus d'achat et l'exécution des marchés.

D'AUTORISER Mme la Présidente à prendre toutes décisions et à signer l'ensemble des marchés jusqu'au seuil de 90 000 € HT, et de donner délégation à la Directrice pour prendre toute décision et signer l'ensemble des marchés jusqu'au seuil de 30 000 € HT.

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.
Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON
60, Place Jean Jaurès
B.P. 122
84404 APT CEDEX
Tél. 04 90 04 42 00 - Fax 04 90 04 81 15

Dominique SANTONI